

## Responsable d'un Centre de Profit

À la fois manager, gestionnaire et commercial, ce responsable doit réunir les nombreuses qualités d'un chef d'entreprise, afin d'assurer la pérennité et le développement de son établissement.

### DURÉE & ORGANISATION

Cycle de 8 mois en alternance avec des périodes en entreprise (modalités en cours).  
1 session par an à partir de septembre.

### DÉBOUCHÉS

Adjoint ou directeur de restaurant, chaîne hôtelière, camping, résidence de tourisme, village vacances...

### POURSUITE D'ÉTUDES

Master in hospitality management ou autre formation en Bac +5.

### CONTENU

Organisation et gestion d'un établissement, réglementation, négociation, management d'équipe, recrutement, gestion des conflits, stratégie et développement commercial, yield Management, fidélisation, gestion relation client en langue étrangère, communication

### CONDITIONS D'ACCÈS

Niveau Bac+2 et/ou expérience dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration  
Présélection sur dossier  
Entretien de positionnement  
Signer un contrat avec une entreprise (voir au dos)

### MODALITÉS D'EXAMEN

Examen terminal à l'issue du cycle de formation

### LES PLUS

- Titre enregistré au RNCP (Niveau II)
- Double diplôme : Titre de Responsable d'un centre de profit et Bachelor Management en Hôtellerie Restauration
- Résidence étudiante sur place avec droit aux APL
- Accompagnement dans la recherche et dans les relations avec les entreprises

# L'ALTERNANCE EN BREF

**Ce dispositif permet d'alterner des périodes en entreprise et en centre de formation.**

**Je deviens ainsi salarié d'une entreprise tout en bénéficiant d'une formation et je suis rémunéré(e).**

**J'obtiens une première expérience professionnelle tout en validant un diplôme ou un titre professionnel reconnu.**

**Il existe différentes formes d'alternance. Un entretien de positionnement me permettra d'être accompagné(e) pour déterminer mon statut et la solution la plus adaptée à mon projet de formation :**

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- J'ai de 15 à 29 ans révolus, je peux signer ce contrat de travail.

Le contrat d'apprentissage me concerne également si :

- J'ai 15 ans et j'ai terminé ma classe de troisième
- J'ai plus de 29 ans mais je prépare un diplôme supérieur à celui que j'ai obtenu
- J'ai un statut de travailleur handicapé ou de sportif de haut niveau

La durée du contrat peut varier de 6 mois à trois ans selon le diplôme que je prépare. Avec l'apprentissage, je perçois une rémunération qui est un pourcentage du SMIC et qui évolue en fonction de mon âge et de mon ancienneté. Il est compris entre 27 et 100 % du smic mensuel brut selon la réglementation en vigueur.

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Je suis âgé de 16 à 25 ans
- Je suis demandeur d'emploi de 26 ans et plus
- Je suis bénéficiaire de minimas sociaux

La durée maximale du contrat est étendue à trois ans, sous conditions. Avec ce contrat de travail, je perçois une rémunération qui est un pourcentage du SMIC et qui évolue en fonction de mon âge et de mon niveau de diplôme. La rémunération est comprise entre 55% et 100% du SMIC selon les grilles de rémunération prévue par la branche professionnelle.

## AUTRES DISPOSITIFS D'ALTERNANCE LORSQUE JE TRAVAILLE ET QUE JE SOUHAITE ME FORMER

- La PRO A
- CPF-PTP : projet de transition professionnelle
- CPF : compte personnel de formation

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Vous souhaitez vous inscrire dans notre établissement, voici les différentes étapes à respecter.

CANDIDATURE EN LIGNE*	ÉTUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT SUR RENDEZ-VOUS	DÉCISION
TOUTE L'ANNÉE	SOUS 8 JOURS À RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES	SOUS 15 JOURS	DANS LES 8 JOURS SUIVANT L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT

\*Sur notre site internet ou inscription obligatoire sur Parcoursup pour les formations concernées

